

chances dans la perspective ultime d'une population active équilibrée sur le plan racial.

Les petites sociétés disposent de ressources limitées en ce qui concerne la formation et les possibilités d'avancement. Néanmoins, elles ont continué à offrir une formation sur place et, à l'occasion, une aide pour effectuer des études à l'extérieur. Aucune distinction de race n'est faite dans la formation offerte.

6. Avantages complémentaires

Le Code d'éthique encourage les sociétés à se préoccuper des conditions de vie de leurs employés non-blancs et de leurs familles. On attend donc d'elles qu'elles offrent des avantages complémentaires supérieurs à ceux qu'exigent les lois sud-africaines, notamment en ce qui concerne les régimes de protection sociale (santé, accident, chômage, assurance-retraite), l'éducation des membres de la famille; le logement, le transport, les besoins sur les plans juridique et récréatif.

Étant donné leur taille et l'importance de leurs ressources, les grandes sociétés jouissent de beaucoup plus de latitude pour offrir des avantages sociaux. Néanmoins, toutes les sociétés, grandes et petites, accordent des avantages sociaux de base, mais là aussi, il reste beaucoup de progrès à faire.

Avantages sociaux : Les grandes entreprises offrent en général, sous une forme ou sous une autre, des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-accident, d'assurance-chômage (régime d'État) et de retraite. Dans certains cas, les employés doivent verser une cotisation, dans d'autres, les régimes sont totalement ou partiellement subventionnés. Les petites entreprises fonctionnent en général de manière ponctuelle dans ce domaine; elles interviennent en cas de besoin mais n'offrent pas les régimes structurés des grandes sociétés.

Congés : Toutes les entreprises affiliées accordent des congés sans distinction raciale.

Logement : Encore une fois, les cinq grandes sociétés accordent une aide à leurs employés sous une forme ou sous une autre. Selon le cas, il s'agit de logements subventionnés ou de prêts pour la rénovation ou pour l'achat d'un logement. En général, lorsqu'elles n'aident pas leurs employés, c'est parce qu'elles sont installées dans un endroit qui permet à ceux-ci de faire la navette entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Il y a encore cependant des progrès à réaliser.

Transport : Les cinq grandes sociétés affiliées apportent toutes une aide, sous une forme ou sous une autre. Les petites le font en général lorsque leurs employés sont obligés de faire des heures supplémentaires mais la plupart de ceux-ci vivent dans le voisinage ou utilisent les transports publics.

Éducation, loisirs et santé : Les entreprises les plus importantes apportent une aide à leurs employés et à leurs familles dans le domaine de l'éducation, des loisirs et de la santé. Cette aide comprend la construction ou le parrainage d'écoles et la fourniture de matériel, de matériel pédagogique, l'alimentation en eau potable, etc. Cette aide prend aussi la forme de programmes à l'intention des femmes, de transport et de bourses d'entretien ou d'études dans des écoles techniques et des universités.

Développement communautaire : En règle générale, les entreprises importantes ont continué à contribuer généreusement aux projets et aux programmes communautaires. Elles ont apporté le fruit de leur expérience et de leurs compétences, sans compter une aide financière, à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs non-blancs et de leurs familles. Elles ont en particulier contribué au soutien des programmes communautaires conçus pour promouvoir les activités chez les jeunes et chez les femmes, le logement et l'hygiène, l'alimentation en eau, les sports (construction d'un stade), l'aide juridique et des conseils dans le domaine des affaires. Les petites sociétés ont continué à appuyer les programmes et les organisations dont les objectifs comprennent la promotion des entreprises noires, le bien-être des enfants, le logement et l'amélioration des collectivités non-blanches.

7. Relations raciales

La déségrégation des milieux de travail, des installations sociales et récréatives est complète, depuis longtemps, dans toutes les affiliées canadiennes.

8. Encouragement des entreprises noires

Quel que soit le caractère racial d'une entreprise, toutes les affiliées canadiennes sans exception se sont déclarées prêtes à faire affaire avec elle. Six des huit mentionnent dans le rapport de cette année qu'elles ont utilisé des fournisseurs et des sous-traitants noirs ou apporté leur soutien à des organisations qui assurent la promotion des entreprises noires. Plusieurs ont soutenu la Canadian Association for Black Business in South Africa (CABBBSA), initiative de l'Association des exportateurs canadiens qui bénéficie d'une aide financière de l'ACDI) ainsi que d'autres programmes à l'intention des entrepreneurs noirs. L'une d'entre elle a commandité un petit centre de conseils en affaires offrant un programme de diffusion très varié et a mené une campagne active contre les lois et les pratiques discriminatoires. Des progrès appréciables ont été réalisés dans ce domaine, bien qu'il reste encore beaucoup à faire.

9. Justice sociale

Le Code d'éthique encourage les sociétés canadiennes et leurs affiliées à jouer de leur influence, dans un esprit constructif et le respect de la légalité, pour promouvoir la justice sociale et la réalisation pacifique de réformes sociales et politiques. Cinq des neuf entreprises affiliées ont déclaré l'an dernier qu'elles avaient pris certaines mesures pour promouvoir la justice sociale.